



**Politique interne de la
municipalité de
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
concernant la tenue d'un événement
annuel soulignant la venue de
nouveaux arrivants**

en vigueur le 4 octobre 2010

1. BUT VISÉ :

Cette politique a pour but de définir et d'encadrer tout le processus entourant la réalisation d'un événement annuel soulignant la venue de nouveaux arrivants dans la municipalité.

2. OBJECTIFS VISÉS :

- Planifier annuellement un événement qui permettra aux nouveaux arrivants de la municipalité de recevoir les informations nécessaires à une bonne intégration dans notre milieu;
- Donner l'occasion aux nouveaux arrivants de vivre une activité sociale avec des personnes reconnues du milieu;
- Faire la promotion du milieu.

3. DÉFINITIONS :

Nouveaux arrivants :

- Personne, entreprise et/ou commerçant venant nouvellement de s'établir dans les limites de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village durant la période définie par le comité.

Le lieu de résidence principal doit être à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

Comité des nouveaux arrivants:

- Groupe de personnes intéressées à l'organisation de l'événement annuel et qui assure l'animation du groupe.

4. MODE DE RECHERCHE DES NOUVEAUX ARRIVANTS :

- Trois (3) mois avant l'événement, une invitation sera lancée dans le journal Le Villa-Joie et sur le site internet de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village. Au même moment, des affiches seront produites pour inciter les nouveaux arrivants à s'inscrire auprès du secrétariat de la municipalité. Le secrétariat municipal est mis à contribution pour l'élaboration de la liste. Une fois la liste complétée, une invitation personnalisée sera adressée aux nouveaux arrivants pour les modalités de l'événement à suivre.

5. PÉRIODE D'INSCRIPTION :

La date limite d'inscription pour participer à l'événement de l'année en cours est le 1^{er} mars.

6. ÉVÉNEMENT ANNUEL :

Voici quelques modalités sur la présentation de l'événement annuel :

- Se tenir entre le 1^{er} avril et le 30 avril de l'année en cours;
- Respecter les budgets accordés par la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village;
- Inviter les représentants des institutions de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village :

La direction de l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le chef pompier, le parrain de la SQ de notre municipalité, le directeur général et les cadres de la municipalité, le maire et les conseillers municipaux, les députés provincial et fédéral, le directeur général de la caisse populaire et les présidents des OBNL. La liste est non limitative.

- Prévoir des installations qui peuvent accueillir de jeunes enfants;
- L'activité doit laisser place aux échanges entre les invités.

7. DOCUMENTATION :

Une pochette est remise aux nouveaux arrivants et devra contenir les documents suivants :

- Carte de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
 - Mot du maire
 - Un signet du site internet
 - Si possible – copie de la dernière parution du « Le Villa-Joie »
 - Une épinglette
 - Cartes postales

De plus, les organismes et les commerces de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village seront invités à présenter de la documentation promotionnelle qui sera installée sur une table pour consultation.

8. LE COMITÉ DES NOUVEAUX ARRIVANTS :

Le comité des nouveaux arrivants devra tenir le nombre de rencontres requises pour l'organisation et la réalisation de l'événement.

De plus, trois (3) semaines avant la tenue de l'événement annuel, le comité devra transmettre à la direction générale de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village un document contenant les informations suivantes :

- La formule retenue pour souligner l'événement (souper, 5 à 7...);
- Date, heure et lieu où l'événement se tiendra;
- Déroulement détaillé du protocole;
- Personnes invitées;
- Liste des nouveaux arrivants.

M. Yvon Lampron,
maire

M^{me} Isabelle Dumont,
directrice générale, sec-trés., g.m.a.